

COMMUNE DE AMBEYRAC

Département de l'Aveyron

Arrondissement : VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Compte rendu de la séance du 11 juillet 2023

Présents: Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Régine ROQUES, Claude VERNET

Absent représenté:

Excusé: Jean Calibre

Secrétaire de la séance:

Elisa PÉGOURIÉ

Validation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 13 juin 2023

Pour 9

Délibérations du conseil

Participation de la commune aux repas de la cantine scolaire(DE 2023 036)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils ont décidé d'une contribution de la commune aux repas des élèves de l'école du S.I.V.U Ecole des villages d'Olt, à hauteur de 1.40 euros, par élève d'Ambeyrac et par repas. Cette délibération était validée jusqu'à la rentrée de septembre 2023.

Afin de faciliter la gestion, il est proposé d'ajuster cette délibération au calendrier scolaire.

En conséquence la commune d'Ambeyrac participera à hauteur de 1.40 € par repas et par élève d'Ambeyrac jusqu'au 11/08/2024 .

Après avoir délibéré, le Conseil vote à main levée et décide

- une participation de 1.40 € TTC par repas et par élève d'Ambeyrac jusqu'au 11/07/2024

Pour 9

Annulation de la délibération DE 2023 026

Par courrier du 07/06/2023 le contrôle de légalité demande au conseil municipal de retirer la délibération concernant l'instauration de la journée de solidarité et nous demande de saisir pour avis le comité social territorial.

Madame la maire indique que dans la demande d'origine il est stipulé " je vous invite à saisir le CST" ce qui n'a pas été interprété comme une obligation.

Aussi, en action corrective le CST a été saisi dès réception de ce courrier, au retour nous prendrons une nouvelle délibération.

Après avoir délibéré le conseil vote à main levée

- décide de retirer la délibération DE_ 2023_026

Pour 9

Prise de décision concernant l'implantation du point de collecte des ordures ménagère à Ambeyrac

Madame la maire rappelle les enjeux du nouveau mode de collecte qui va être mis en place par OAC

- Un enjeu économique
 - * de maîtrise des coûts une hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes/ 30€/tonne en 2021 65€/tonne en 2026). C'est une taxe gouvernementale.
 - * Hausse du coût du traitement des déchets
 - * Hausse du coût du carburant (hausse du coût du transport des déchets)

- Un enjeu environnemental
 - * Réduction des déchets poubelle noire (passage de 209kg/an/habitant en 2022) → Objectif 2027 145kg
 - * Tri pour recyclage
 - * Déploiement du compostage

- Un enjeu d'amélioration des conditions de travail
 - * Mise en place d'une collecte robotisée

Pour cela un écopoint à Ambeyrac et un à Camboulan, localisés sur les trajets quotidiens permettront aux habitants de déposer leurs déchets.

A Ambeyrac deux emplacements sont possibles, l'un au terrain du hangard municipal, l'autre sur la zone délaissée du cimetière.

Avantage du premier point:

- * La proximité du village avec la possibilité pour quelques habitants de s'y rendre à pieds.

Inconvénients:

- * Zone inondable
- * Nuisance pour les habitants de proximité (odeurs, bruit du récup verre et des collectes car possibilité de ramassage en 2/8
- * Zone dangereuse pour garer un véhicule à proximité
- * Visuellement pas esthétique sur l'entrée du village

Avantage du deuxième point

- * Emplacement totalement sécurisé
- * Pas de nuisance pour le voisinage
- * Proximité avec le cimetière qui permettra une meilleure gestion des déchets

Inconvénients

- * éloigné du centre du village

Après échanges, il ressort que ces deux emplacements ne sont pas idéal. La question de la sécurité et des nuisances pour le voisinage sont les éléments principaux de la prise de décision des membres du conseil municipal.

Pour le choix de l'emplacement au cimetière 8 abstention 1

A Camboulan il sera installé au Couderc sur l'emplacement actuel des containers.

Informations diverses :

Dans le cadre de l'adhésion au SIEDA à partir de 2024 OAC propose de lancer une étude concernant les besoins de rénovation de l'éclairage public. Un premier rendez-vous est prévu au mois d'octobre.

Jeudi 13/07/2023 M. le Sous Préfet viendra en mairie accompagné du capitaine Veyrier du SDIS afin de faire le point sur les OLD et conseiller les communes dont la topographie est particulière comme Ambeyrac, Montsales et Saujac.

Fin de séance à 22h

Marie-José DOUCET